



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX RIVES (SEDR-CSQ)

8381, avenue Sous-le-Vent, Lévis, Qc - G6X 1K7

Tél : (418) 832-1449 / 1-800-463-3372 / Téléc. : (418) 832-0229

2324-AG-NAV-01

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
du secteur des Navigateurs
tenue le 20 février 2024, à 18 h
En visioconférence**

PRÉSENCES : 101

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 17 mai 2023
5. Entente aide aux enseignants CNCEC
6. Entente Rareté
7. Entente modalités d'application des contrats à temps partiel dont la tâche est constituée en totalité ou partiellement de suppléance occasionnelle

1. Mot de bienvenue

Eric Couture souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

« Que Lucie Gagnon assume la présidence d'assemblée et Amélie Dufour, la coprésidence. »

Proposeur : Eric Couture
Appuyeuse : Marie-Josée Martin

- unanimité -

3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée mentionne qu'il s'agit d'un ordre du jour fermé puisque c'est une assemblée générale extraordinaire.

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. »

Proposeur : Yvan Girouard
Appuyeuse : France Olivier

- unanimité -

4. **Adoption du procès-verbal du 17 mai 2023**

« Que le procès-verbal de la réunion du 17 mai 2023 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : France Olivier

Appuyeur : Dave Dubé

- unanimité -

5. **Entente aide aux enseignants CNCEC**

Maude Lamontagne explique les raisons menant à cette entente qui ne s'adresse qu'à ce centre. Voici un projet d'entente entre la direction du CNCEC, le Centre de services scolaire des Navigateurs et le SEDR-CSQ. La direction du CNCEC libère un enseignant à 100 % de tâche pour l'assigner à 50 % d'aide directe aux enseignants, coach à 20 % pour les nouvelles et nouveaux enseignants et 30 % comme mentor pour les accompagnatrices et les accompagnateurs. La consultation au syndicat et aux ressources humaines s'est faite à la demande des représentants syndicaux afin d'éviter les ententes individuelles dans les centres. Tous les enseignants et les enseignantes ont vu la description de tâche et un seul est intéressé. Les enseignants sont heureux de cette entente.

« QUE l'assemblée générale du secteur des Navigateurs recommande au SEDR-CSQ d'accepter l'entente concernant la tâche d'aide aux enseignants au CNCEC. »

Proposeur : Raphaël Lavoie

Appuyeuse : Manon Castonguay

-Adoptée à l'unanimité-

Pour : 95 (100 %) Contre : 0 (0 %) Abstention :

6. **Entente Rareté**

Eric Couture rappelle que les projets qui avaient été acceptés l'an dernier sont de facto autorisés s'ils sont reconduits. Le projet 1 sur le paiement à 120 % de l'excédent de tâches pour les enseignantes et les enseignants acceptant de travailler à plus de 100 % fait partie de ceux-ci.

Contrairement à l'année scolaire dernière, le CSSDN ne fera pas une application large de ce projet 1. Pour être admissible, l'enseignant doit avoir accepté de prendre en charge des groupes d'élèves supplémentaires (au-delà d'une tâche de 100 %). En d'autres mots, contrairement à l'année dernière, un enseignant qui accepte occasionnellement d'effectuer de la suppléance occasionnelle en plus de sa tâche ne verra pas sa rémunération majorée pour la portion qui dépasse une « tâche pleine ».

Le projet 2 de l'entente Rareté convenue entre le Centre de services scolaire et le Syndicat. En somme, il s'agit d'une libération de vingt-cinq (25) heures dans la

tâche et d'un paiement de vingt-cinq (25) heures en surplus de la tâche payé au 1/1000 tant pour l'accompagnateur que pour la personne accompagnée. De plus, l'accompagnateur qui soutient un enseignant sans brevet reçoit un montant de 500 \$.

« QUE l'assemblée générale du secteur des Navigateurs recommande au SEDR-CSQ d'entériner la signature de l'entente intervenue entre le Centre de services scolaire des Navigateurs et le SEDR-CSQ dans le cadre des projets visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant. »

Proposeuse : Anne-Catherine Pagé
Appuyeuse : Marie-Claude Bergeron

-Adoptée à majorité-

Pour : 98 (99%) Contre : 1 (1%) Abstention :

Il y a peu de chances que les textes de la nouvelle convention soient prêts avant la fin juin, alors cette entente s'appliquera toute l'année.

7. Entente modalités d'application des contrats à temps partiel dont la tâche est constituée en totalité ou partiellement de suppléance occasionnelle

Eric Couture présente cette entente sur les contrats de suppléance en insistant sur les modifications effectuées. Il explique que la partie patronale a fait une contreproposition sur cette entente. Plus précisément, elle a offert de placer les contrats de suppléance dans un horaire dont conviendrait l'enseignante et la direction, ce qui est au-delà de ce que le projet d'entente demandait à la base.

L'idée qui guidait cette entente était que les enseignantes et les enseignants en contrat de suppléance ne cumulent pas de balance et d'appliquer ces contrats selon leur juste valeur en termes de temps exact travaillé par rapport au pourcentage du contrat, et ainsi rendre les petits contrats plus attractifs en les bonifiant.

« QUE l'assemblée générale du secteur des Navigateurs recommande au SEDR-CSQ d'autoriser la signature de l'entente intervenue entre le Centre de services scolaire des Navigateurs et le SEDR-CSQ concernant les modalités d'application des contrats à temps partiel dont la tâche est constituée en totalité ou partiellement de suppléance occasionnelle. »

Proposeuse : France Olivier
Appuyeuse : Anne-Catherine Pagé

-Adoptée à l'unanimité-

Pour : 101 (100%) Contre : 0 (0%) Abstention :

Eric Couture remercie celles et ceux qui sont venus à l'assemblée générale.

La réunion s'est terminée à 18 h 56.

Équipe du SEDR, secrétaire